

ils disposés, nonobstant les obstacles d'ordre constitutionnel, à tenter avec les provinces un nouvel effort pour faire face aux exigences du moment.

A cet effet, le Gouvernement se propose de donner plus d'ampleur à son programme à longue échéance de travaux publics. De plus, poursuivant sa politique d'encouragement effectif à l'embauchage, il entend, avec le concours des provinces, aider les municipalités qui voudront remplacer les secours directs par une extension de leurs programmes ordinaires de travaux.

Afin de fournir aux chômeurs célibataires l'occasion de s'occuper utilement et de servir leur pays, l'aide accordée à la conservation forestière sera étendue à d'autres entreprises d'importance nationale.

Les effets bienfaisants du programme d'éducation de la jeunesse ont démontré la sagesse de cette initiative. Aussi une mesure sera-t-elle présentée au cours de la session en vue d'en accroître l'efficacité et l'utilité.

Malgré les obstacles auxquels se sont heurtés les efforts pour résoudre le problème du chômage, on constate avec satisfaction une diminution appréciable, au cours de l'année écoulée, du nombre des bénéficiaires de l'assistance agricole, ainsi qu'une réduction du nombre de ceux que le chômage et le marasme agricole avaient forcés de recourir à l'assistance publique. Au début de l'hiver actuel, le nombre de ces assistés était en régression de près de 40 p. 100 sur celui d'il y a deux ans. Durant la même période, le nombre des personnes employées a considérablement augmenté.

L'amélioration constante dans l'industrie de la pêche en général se révèle dans les accroissements annuels des recettes globales des pêcheurs depuis quelques années. Le ministère des Pêcheries accordera, comme par le passé, une attention très vive à l'organisation des marchés. Le Gouvernement a aussi fourni des secours directs considérables aux pêcheurs.

Afin de préserver d'un désastre économique une importante partie de notre population, mes ministres, en conformité de la loi de la Commission des blés, ont approuvé le paiement initial proposé par la Commission pour la campagne agricole en cours.

L'exécution du programme de rétablissement agricole des Prairies se poursuivra, les résultats de l'année dernière ayant démontré qu'il contribue efficacement au relèvement des régions agricoles de l'Ouest.

Les Chambres seront saisies de projets de loi visant à réglementer les bourses des grains dans le sens qu'indique le rapport de la Commission royale d'enquête sur le commerce des céréales, à reviser la loi des grains du Canada et à aider davantage à la vente des produits agricoles.

Les lignes aériennes Trans-Canada inaugureront bientôt un service de passagers qui s'ajoutera aux services des postes et des messageries déjà en exploitation.

On continue activement à préparer l'inauguration du service aérien transatlantique avec la collaboration des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Pour faire suite aux conclusions de la Commission royale d'enquête sur le système pénal

du Canada, les Chambres seront de nouveau priées d'examiner un projet de loi tendant à nommer une commission d'administration des pénitenciers.

Vous serez saisis d'autres mesures législatives en temps opportun.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En cette période critique des affaires du monde, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL DES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

Bill A, Loi concernant les chemins de fer.—
L'honorable M. Dandurand.

ÉTUDE DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne au mardi 17 janvier, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mardi, 17 janvier 1939.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières.

RADIODIFFUSION

REFUS DE PRIVILÈGES D'ÉMISSION À UN
ÉDITEUR DE JOURNAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire faire une déclaration à la Chambre au sujet de l'incident de la radiodiffusion survenu la semaine dernière.

Les honorables sénateurs ont sans doute vu dans la presse des rapports d'après lesquels le Gouvernement a refusé le privilège d'une émission radiophonique à l'éditeur de l'un des principaux journaux canadiens. Je déclare